

Habitat pour l'humanité région des Deux-Montagnes

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET ENTENTE D'INDEMNISATION

La présente Exonération de responsabilité et entente d'indemnisation l'« exonération » est signée le le _____, par _____ le « bénévole ») et (dans le cas d'un mineur) par le parent qui en a la garde ou par le tuteur légal (le « tuteur »), en faveur de Habitat pour l'humanité région des Deux-Montagnes et de Habitat pour l'humanité Canada, leurs administrateurs, dirigeants, membres, employés, entrepreneurs indépendants, familles partenaires et mandataires de Habitat pour l'humanité et les commanditaires et les entreprises ou les individus qui leur donnent ou leur fournissent des biens et des services (collectivement désignés « Habitat »).

Le bénévole souhaite (et le tuteur y consent) travailler bénévolement pour Habitat pour l'humanité en participant aux activités de bénévolat (les « activités »). Le bénévole (et le tuteur) reconnaît que ces activités peuvent comporter, sans s'y limiter, des tâches liées à la construction, à la démolition, à la réhabilitation de bâtiments, à l'aménagement paysager et à des événements spéciaux ou encore, elles peuvent comprendre du travail dans les bureaux de Habitat.

Le bénévole (et le tuteur) signe de plein gré et sans y être contraint, la présente exonération aux conditions suivantes :

1. EXONÉRATION : Le bénévole (et le tuteur), ses héritiers, exécuteurs testamentaires, fiduciaires testamentaires et autres, administrateurs, successeurs et ayants droit, exonère Habitat et la dégage de toute responsabilité, ainsi que ses héritiers et ayants droit, et renonce à tout recours, à toute procédure, réclamation et autre cause d'action par suite de blessure, maladie, décès ou dommage causé à ses biens ou de la perte de ceux-ci, résultant de près ou de loin de sa participation aux activités et attribuable ou non à la négligence d'Habitat.

2. INDEMNITÉ : Le bénévole (et le tuteur), ses héritiers, exécuteurs testamentaires, fiduciaires testamentaires et autres, administrateurs, successeurs et ayants droit, consent à dégager de toute responsabilité Habitat, ses héritiers et ayants droit, pour toute perte, responsabilité, dépense ou procédure ou tout dommage ou frais découlant de sa participation aux activités, attribuable ou non à la négligence d'Habitat.

Le bénévole (et le tuteur) assume l'entière responsabilité quant à tout risque de blessure, de maladie, de décès et de dommage causés à ses biens ou la perte de ceux-ci, par suite de sa participation aux activités et attribuable ou non à la négligence d'Habitat.

3. TRAITEMENT MÉDICAL : Le bénévole (et le tuteur), ses héritiers, exécuteurs testamentaires, fiduciaires testamentaires et autres administrateurs, successeurs et ayants droit, dégage de toute responsabilité et renonce à tout recours contre Habitat à l'égard de toute réclamation découlant de soins d'urgence, de traitements ou de services reçus dans le cadre des activités. Le bénévole (et le tuteur) reconnaît et accepte que de tels services médicaux pourront être fournis par des bénévoles ou des agences tierces et qu'Habitat n'exerce aucun contrôle ni n'assume aucune obligation en ce qui concerne la qualité des services médicaux qui pourraient lui être fournis.

4. ACCEPTATION DES RISQUES : Le bénévole (et le tuteur) est conscient que le travail bénévole peut comporter des activités qui présentent un danger pour lui et que les biens et les équipements peuvent avoir été donnés à Habitat et ainsi avoir échappé au contrôle de celle-ci. Le bénévole (et le tuteur) s'engage par les présentes, à assumer l'entière responsabilité quant à tout risque de blessure par suite de sa participation aux activités et exonère Habitat de toute responsabilité quant à toute blessure, maladie, décès ou dommage causé à ses biens ou la perte de ceux-ci, par suite de sa participation aux activités.

Habitat se réserve le droit de limiter ou d'interdire la participation du bénévole à ses activités si Habitat estime qu'une telle participation n'est pas dans son intérêt ou dans celui du bénévole. Le bénévole (et le tuteur) reconnaît que les frais engagés en raison de l'application de ce paragraphe sont à sa charge.

5. ASSURANCE : Le bénévole (et le tuteur) comprend que, à moins que Habitat n'ait exprimé par écrit une autre intention, Habitat n'offre pas de couverture d'assurance santé, médical ou d'invalidité à aucun bénévole. Le bénévole est réputé et est encouragé à le faire, souscrire lui-même une assurance médicale ou santé.

6. RENONCIATION AUX DROITS SUR LES PHOTOGRAPHIES: Le bénévole (et le tuteur) cède, par la présente, à Habitat tout droit, titre et intérêt sur toute image photographique et tout enregistrement vidéo ou audio réalisé par Habitat dans le cadre de ses activités, y compris sans s'y limiter, toute redevance, tout produit ou autre bénéfice réalisé grâce à ceux-ci.

7. DIVERS : Le bénévole (et le tuteur) reconnaît de façon explicite que la présente exonération se veut aussi générale et inclusive que les lois de la province de Québec le permettent et qu'elle est régie par ces lois et doit être interprétée selon celles-ci. Le bénévole (et le tuteur) consent à ce que si l'invalidité de quelque partie de cette exonération est reconnue par une cour ayant compétence en la matière, l'invalidité de cette clause ou disposition n'affectera en rien le reste des dispositions de l'exonération qui continueront de s'appliquer pleinement. Le bénévole (et le tuteur) reconnaît également qu'aucune représentation, entente ou pot-de-vin n'a été conclu en marge de cette exonération.

8. ÉNONCÉ DE HABITAT POUR L'HUMANITÉ RÉGION DES DEUX-MONTAGNES AU SUJET DE LA CONFIDENTIALITÉ :

Nous ne vendons ni ne commercialisons ou en aucune manière ne distribuons vos renseignements personnels. Nous utilisons ces renseignements pour fournir des services et vous tenir informé de temps à autre de nos activités, notamment des programmes, des besoins de financement, des événements spéciaux et des occasions de bénévolat ou de dons. Si vous ne souhaitez pas que l'on vous contacte, veuillez nous en informer par téléphone, ou par la poste, en indiquant votre nom au complet et votre adresse. Nous retirerons votre nom de notre liste confidentielle dans les 30 jours suivant réception de votre avis. Autrement, en signant la présente exonération, vous consentez à l'utilisation de vos renseignements personnels aux fins susmentionnées.

EN FOI DE QUOI, le bénévole et, le cas échéant, le parent ou le tuteur, déclare avoir lu, compris et signé la présente exonération à la date figurant dans l'en-tête.

Nom du bénévole (caractères d'imprimerie) : _____

Signature : _____

Nom du parent/tuteur (le cas échéant) (caractères d'imprimerie) :

Signature (le cas échéant) : _____

Adresse : _____

Ville, province et code postal : _____

Numéro de téléphone (rés.) : _____

Numéro de téléphone (travail): _____

Date de naissance : _____

Adresse courriel : _____

No de permis de conduire : _____
(à remplir seulement si le bénévole conduit les véhicules d'Habitat)

Nom du témoin (caractères d'imprimerie) : _____

Signature : _____

